



SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER ET DE LA BIODIVERSITÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ MARITIME

Moyens individuels de sécurité et de repérage en mer

Mars 2024

LES DISPOSITIFS DE SIGNALLEMENT VERS LES CROSS

La navigation pratiquée déterminera le type d'équipement le plus approprié. Le matériel embarqué doit permettre de transmettre l'alerte en étant identifié et localisé au plus vite afin de réduire le temps d'arrivée des secours.

Important

La bonne connaissance de vos appareils (lecture et compréhension de la notice d'utilisation) est primordiale pour la mise en œuvre de leurs fonctionnalités.

LA RADIO VHF PORTABLE

Une radio VHF (very high frequency) portable offre la possibilité d'initier une communication avec une autre station radio de navire à proximité ou vers un Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) possédant une très bonne couverture grâce à ses antennes relais disposées sur les côtes françaises. Sa portée moyenne varie entre 2 et 6 milles. Il appartient au chef de bord de s'assurer de sa capacité à communiquer.

Il est recommandé de s'équiper d'une VHF portable avec GPS (global positioning system) et

ASN (appel sélectif numérique) intégrés et de toujours préférer un appareil étanche à l'immersion au moment de l'achat (indice de protection IPX-7 au minimum).

Les avantages

- Sur **le canal 16** (fréquence dédiée aux messages de détresse), contact direct avec le CROSS et toutes les autres stations de navires en veille à proximité.
- Par appui prolongé sur la touche de détresse, un message par ASN (ou DSC en anglais) est transmis à un CROSS ou à défaut par un navire sur zone.

- La position GPS du navire est transmise par la VHF, les échanges vocaux avec les navires à proximité, permettent un guidage des secours plus efficace.
- Sur certains modèles, une lampe stroboscopique fournit une source lumineuse pour être vu par les moyens de sauvetage.
- Réception régulière de la météo marine sur les voies dédiées.

Les limites

- Autonomie de la batterie.
- Portée d'émission moindre qu'une VHF fixe (qui atteint 15 à 25 milles).

Ne pas oublier de...

- Enregistrer le matériel radioélectrique auprès de l'Agence nationale des fréquences (ANFR).
- Enregistrer dans sa VHF le code d'identification MMSI (*maritime mobile service identity*) délivré par ANFR, pour une VHF ASN.
- Vérifier l'exactitude de la position GPS indiquée sur l'écran.
- Maîtriser les savoir-faire : procédures d'appel, canal à utiliser, etc. (manuel de préparation au certificat restreint de radiotéléphoniste).

BALISE DE DÉTRESSE INDIVIDUELLE (PLB)

406 MHZ COSPAS-SARSAT

Les balises de détresses 406 MHz sont des balises fonctionnant par satellite. En cas de déclenchement, l'alerte est relayée au CROSS via le système

international Cospas-Sarsat. Il est recommandé d'avoir une PLB portée en permanence sur soi, pour une navigation en solitaire, quelle que soit la distance

d'éloignement. En revanche, une EPIRB est obligatoire pour une navigation de plaisance hauturière (à partir de 60 milles d'un abri).

Les avantages

- Un système qui a fait ses preuves (plus de 40 000 vies sauvées depuis 1982) partout dans le monde.
- Couverture mondiale par satellite.
- Un positionnement précis grâce au GPS.
- Un dispositif de radio ralliement (porté de quelques miles) sur une fréquence dédiée qui permet aux moyens de secours de se diriger directement vers la balise.

- Autonomie en émission de 24 heures minimum.
- Pour certains modèles de balises, une lampe stroboscopique permettant de fournir une source lumineuse pour être vu par les moyens de sauvetage.

Les limites

- Une balise de détresse 406 MHz ne permet pas de rentrer en contact avec les navires à proximité.
- Veillez à bien effectuer les

- démarches d'enregistrement de votre matériel (base ANFR ou Registre français des balises) afin que les services chargés de la recherche et du sauvetage puissent vous secourir au plus vite.
- Veillez à vous familiariser avec la notice du constructeur avant de manipuler votre matériel afin d'éviter les déclenchements intempestifs (fausses alertes, qui encombrant inutilement les services de secours).

Ne pas oublier de...

- Vérifier le bon fonctionnement de la balise grâce au mode test (voir notice constructeur) ;
- Enregistrer obligatoirement votre balise, auprès de l'organisme agréé (ANFR ou FMCC - Centre de contrôle de mission français Cospas-Sarsat).
- Éviter les déclenchements intempestifs et prévenir le CROSS en cas de mauvaise utilisation.

TÉLÉPHONE PORTABLE

Le téléphone portable, incontournable auprès du grand public, n'est pas forcément le dispositif le plus adapté à un environnement marin.

Les limites

- Faiblesse voire absence de réseau.
- Communication avec un seul interlocuteur ; les navires à proximité ne sont pas informés

- d'un éventuel problème.
- Autonomie de la batterie.
- Difficulté voire impossibilité de communiquer directement avec les moyens de secours.

Ne pas oublier de...

- Recharger la batterie avant l'appareillage.
- Mémoriser le **numéro d'appel d'urgence unique national 196** qui vous reliera au CROSS de la zone et programmer un raccourci de touche.
- S'assurer du paramétrage de la fonction GPS.
- S'équiper d'un téléphone étanche ou utiliser un étui permettant d'assurer l'étanchéité.

LES DISPOSITIFS DE REPÉRAGE

Les événements de mer qui nécessitent de longues recherches concernent le plus souvent les petits flotteurs et les loisirs sous-marins, car les embarcations de petites dimensions, basses sur l'eau, les hommes à la mer ainsi que les plongeurs sont très difficiles à repérer. Emporter des moyens individuels de repérage peut se révéler déterminant dans une situation périlleuse.

Pour être secouru il faut être vu

- En mer, les vêtements de couleurs vives, qui ne se rencontrent pas dans la nature comme par exemple la couleur orange, augmentent vos chances d'être repéré.
- Pour les pratiquants de loisirs nautiques, les aides à la flottabilité et les combinaisons de couleurs vives assurent une visibilité accrue.
- À bord des navires, les vêtements avec des bandes réfléchissantes et des capuches de couleur fluorescente sont les plus adaptés à la navigation de plaisance.

LE REPÉRAGE DE JOUR

Fluorescéine

Durée 5 heures. Visible à une distance de 500 m par un moyen aérien mais peu visible depuis un moyen nautique, dispersion rapide par mer forte mais il tient dans une poche.

Fumigènes

Étanches, ils permettent de se faire repérer de jour à moyenne distance (trois milles par un hélicoptère à 100 m d'altitude). Leur durée de fonctionnement varie selon les modèles et peut

aller jusqu'à 20 minutes. Leur efficacité est très limitée par vent fort.

LE REPÉRAGE DE NUIT

Les secours, notamment les pilotes d'hélicoptères, sont équipés de jumelles de vision nocturne qui amplifient la lumière afin de repérer beaucoup plus facilement les personnes à la mer. Porter un moyen de repérage lumineux augmente considérablement les chances d'être repéré. Soyez prévoyant. Vous pouvez tomber à l'eau le jour, et n'être repéré qu'à la nuit.

Lampes flash

Elles présentent l'intérêt d'émettre des éclats visibles à plusieurs milles (pour les meilleures) par nuit noire et ciel dégagé.

Bâton luminescent (cyalume)

Simple tube de plastique contenant un réactif qui produit une lumière fluorescente. Il faut privilégier ceux dont la durée d'éclairement est la plus longue (jusqu'à 12 heures). Bon marché et peu encombrant, le bâton luminescent est un moyen de repérage performant.

LE REPÉRAGE PAR TOUS TEMPS (DE JOUR ET DE NUIT)

Feux à main

Ils permettent de se faire repérer précisément de jour comme de nuit sur de courtes distances (3 milles). Leur durée de fonctionnement est d'environ 1 minute. Les tenir obligatoirement sous le vent avec un gant ou un chiffon mouillé pour éviter les brûlures.

Fusées à parachute

Elles montent jusqu'à 300 mètres et sont visibles jusqu'à 25 milles (40 km) par temps clair. Un parachute ralentit leur descente et assure leur visibilité pendant une durée d'une minute environ. Il faut les percuter au vent car elles dérivent très rapidement sous l'effet du vent.

Les systèmes MOB AIS (équipements récents)

Le MOB AIS a vocation à transmettre une alerte au navire support ainsi qu'aux navires à proximité à la seule condition qu'ils soient équipés d'un récepteur AIS compatible (ou traceur homme à la mer). Plusieurs dispositifs existent, on choisira de préférence les MOB-AIS de classe M avec ASN (émission/réception DSC). Il est à privilégier pour une navigation en équipage.

Important

- La portée est inférieure à 4 milles (1 mille = 1852 mètres).
- Le déclenchement est manuel après déverrouillage de la sécurité.

Depuis 2020, l'ANFR enregistre sur la licence radio les dispositifs approuvés sur la licence avec l'identifiant AIS associé sous condition d'être équipé d'une VHF déclarée.

- Ce dispositif ne remplace pas les matériels de sécurité réglementaires.
- Ce dispositif permet de rentrer en contact avec les navires à proximité équipés d'AIS et de VHF ASN.

PAR TÉLÉPHONE NUMÉRO D'URGENCE D'APPEL NATIONAL



Chaque appel est transmis au CROSS le plus près du lieu de l'appel.

CROSS Gris-Nez
(Manche est et mer du Nord)
Compétent de la frontière belge jusqu'au cap d'Antifer

CROSS Jobourg
(Manche centrale)
Compétent du cap d'Antifer jusqu'à la baie du Mont Saint-Michel

CROSS Corsen
(Manche ouest)
Compétent de la baie du Mont Saint-Michel jusqu'à la pointe de Penmarc'h

CROSS Étel
(Atlantique)
Compétent de la pointe de Penmarc'h à la frontière espagnole

CROSS La Garde
(Méditerranée)
Compétent sur la côte méditerranéenne

SOUS-CROSS Aspretto
(Corse)
Compétent sur la côte corse

CROSS Antilles-Guyane
Compétent aux Antilles et en Guyane

CROSS Sud Océan Indien
Compétent à La Réunion et Mayotte



COSS Nouvelle-Calédonie
Compétent pour l'archipel de la Nouvelle-Calédonie

JRCC Tahiti
Compétent pour la Polynésie française

POUR EN SAVOIR PLUS

Balises de détresses, fiche La balise de détresse Cospas-Sarsat

Vidéo Attention aux fausses alertes

<https://www.youtube.com/watch?v=aXOcGUQw11w>

VHF, fiche La VHF : modalités et conditions d'utilisation

Matériel de sécurité obligatoire, fiche L'équipement de sécurité des navires de plaisance

Fiches disponibles sur les sites :

www.mer.gouv.fr/fiches-d-information-et-editions-de-la-navigation-de-plaisance-et-des-loisirs-nautiques

www.anfr.fr (rubrique Radiomaritime)



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA BIODIVERSITÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Faites un don aux
sauveteurs en mer :**

<https://don.snsn.org>

**Suivez l'actualité
du secrétariat d'État
chargé de la Mer**

